

Charte du Point écoute pour le collège et le lycée

1. Présentation

Le Point écoute est un espace confidentiel qui a pour objectif d'accueillir, écouter, comprendre, informer et orienter les adolescents et leurs parents. C'est un espace où les jeunes peuvent parler de leurs doutes, de leurs problèmes et trouver une écoute et une orientation dans différents domaines (scolarité, famille, stress/anxiété, tristesse, consommations à risques, timidité, agressivité, difficultés relationnelles, mal être diffus, etc.)

Le point écoute est animé par une professionnelle de l'écoute, diplômé en psychologie clinique et formée aux techniques d'entretien.

La responsable du point écoute accueille avec bienveillance les adolescents à partir de leurs questionnements, que ceux-ci soient relatifs à leur vie quotidienne, en lien avec un désarroi qu'ils peuvent éprouver ou axés sur une problématique qu'ils rencontrent.

La primauté est accordée au soutien de la parole, et à l'écoute, comme à l'incitation d'une réflexion personnelle, afin d'élaborer avec le jeune des réponses adaptées à chaque situation. A ce titre, et si besoin, des orientations vers différents partenaires peuvent être soutenues en facilitant et en accompagnant l'adolescent et sa famille dans cette démarche.

Tous les thèmes peuvent être abordés sans tabou au point écoute.

2. Objectifs

- Offrir aux adolescents la possibilité de rencontrer un professionnel distinct du personnel de direction, du personnel enseignant et de la vie scolaire pour parler de leurs difficultés, questionnements, malaises ou inquiétudes.
- Contribuer au respect et à la mise en œuvre de la Charte de Protection de l'enfance du lycée Louis Massignon.
- Contribuer à la mise en œuvre de plans de préventions concernant les différents risques que peuvent rencontrer les adolescents (dépression, toxicomanies, harcèlement et violence scolaire, jeux dangereux...).
- Assurer un relais auprès de l'ensemble des personnels de l'établissement interpellés par des problématiques d'élèves dépassant le cadre pédagogique et disciplinaire.

3. Missions

- Recevoir en entretiens individuels les adolescents à leur demande, ou, avec leur accord, à la demande de la famille ou d'un personnel de l'équipe éducative (permanences libres et prises de rendez-vous).
- Proposer à l'adolescent et à sa famille un relais auprès de praticiens extérieur pour une prise en charge thérapeutique si nécessaire.
- Participer à des cellules de veille bimensuelles avec l'ensemble des personnes ressources de l'établissement, afin d'échanger sur les problématiques générales évoquées au point écoute. Les problématiques individuelles seront également abordées quand cela est nécessaire, avec l'accord du jeune. Cette concertation pluridisciplinaire a pour objectif de soutenir au mieux l'adolescent dans l'ensemble de ses activités au lycée.
- Contribuer au respect et à la mise en œuvre de la charte de la Protection de l'enfance et constituer dans ce cadre une cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes.

4. Cadre de fonctionnement

4.1. La demande de rendez-vous

Elle peut provenir directement de l'adolescent lors des permanences. Elle peut également être proposée aux élèves par les parents, un enseignant, les Conseillères Principales d'Education ou tout autre adulte de l'établissement.

Les parents peuvent solliciter par téléphone mail un rendez-vous au point écoute en indiquant leurs coordonnées téléphoniques, ils seront contactés par téléphone et reçus dès que possible.

Le point écoute fonctionne sur la base de libre adhésion des élèves : cette démarche doit rester volontaire, même si la demande initiale vient d'un adulte.

4.2. Fonction

Le rôle du point écoute dans la vie quotidienne du lycée.

L'entretien au point écoute se fonde sur une écoute active qui respecte le principe de neutralité bienveillante. Il a pour fonction de recueillir la parole et d'analyser la problématique du jeune, sans visée thérapeutique. Il s'inscrit dans un cadre déontologique de respect de la personne, adolescent et adulte.

De façon générale, il est proposé un à quatre entretiens pour une problématique donnée. Si un travail thérapeutique est nécessaire, les familles sont orientées et accompagnées vers un professionnel extérieur au lycée, exerçant de préférence dans la langue maternelle de l'enfant.

Le rôle du point écoute dans le cadre de la charte de la protection de l'enfance

Dans le cadre de la charte de la protection de l'enfance, la responsable du point écoute recueille la parole des enfants, des adolescents et des familles.

En cas d'informations préoccupantes, le point écoute informe oralement sans délai le chef d'établissement, puis lui transmet au plus vite un rapport écrit. Les parents sont immédiatement informés de toute démarche concernant leur enfant, sauf si le fait de les informer est contraire à l'intérêt de l'enfant, comme cela peut être le cas dans les situations de violence intrafamiliale ou d'inceste.

Dans le cas particulier de suspicion de maltraitance ou d'abus sur mineur, la charte de la protection de l'établissement spécifie que « tout adulte travaillant au lycée français Louis Massignon d'Abu Dhabi a la responsabilité de protéger les enfants contre tous types de maltraitance ». Au moindre doute, chaque adulte de l'établissement a le devoir d'informer le chef d'établissement.